



Peut ont devenir propriétaire au bout de 30 ans

Par **Alain 93**, le **09/10/2015 à 20:08**

Bonjour,

M.PIERRE a construit sa maison sur un terrain qui appartenais M.CHEVALIER qui est décède sans héritiers a notre connaissance, M.PIERRE a vécu dans cette maison pendant 20 ans, ensuite il a autorisé mes parents, a occupe ce bien en signant une promesse de vente, mais cette vente n'a pas pu ce faire car, le vrais propriétaire étaiis M.CHEVALIER, donc il a abandonné ce pavillon, et mes parents sont rester dedans depuis 1958 a ce jour, mes parents ont depuis toujours agit en propriétaire, en payant l'impôt foncier, en entretenant cette maison, et en étant enregistré au cadastre, pouvez vous nous dire si l'ont peut officiellement devenir propriétaire, après y avoir habiter plus de trente ans, et avoir toujours payer les impôts foncier.

Merci pour votre réponse.

Cordialement..

Par **Alain 93**, le **12/10/2015 à 19:09**

Bonsoir,

Je n'ai toujours pas de réponse a mon problème

, je compte sur vous ! merci.

Par **janus2fr**, le **13/10/2015 à 08:40**

Bonjour,

Il est tout à fait possible de faire jouer la prescription acquisitive.

Comme il faudra saisir le TGI, voyez avec votre avocat.